

Mémento de l'animateur de randonnée (1/2)

L'animateur est bénévole.

Au fil des mois et des années certains d'entre nous se sont proposé de rendre service : ils ont commencé par accompagner dans leur travail de préparation celles et ceux d'entre nous qui l'avaient déjà fait. Aucun diplôme n'est requis, mais la lecture de ce texte est recommandée.

1^{ère} étape :

Calendrier et programme

Les animateurs arrêtent le calendrier du 1^{er} trimestre dès le mois de juin, et celui des 2 autres trimestres à l'automne. Chaque volontaire prend en charge une date et commence les recherches nécessaires pour construire un « projet » de randonnée.



Avant la rentrée, il faut également élaborer le programme du 1^{er} trimestre. Ce dernier doit indiquer le site, la longueur ou la durée, l'heure de départ, la difficulté du parcours (déclivités fréquentes, chaos rocheux,...) et le nom du(des) animateur(s). Il sera présenté à la réunion générale de rentrée des randonneurs.

Pour les 2 autres trimestres, le programme est établi en Décembre.



3^{ème} étape :

La préparation d'avant-randonnée

Dans les jours qui précèdent la randonnée, l'animateur fera le nombre de photocopies de la carte I.G.N. estimé nécessaire en surlignant l'itinéraire et son sens de parcours.

La mention du site, de la date, de la longueur ou durée est souhaitée. Le texte doit également indiquer le lieu du rendez-vous et la manière de s'y rendre : un croquis (ou une copie de carte routière) est plus efficace. S'il dispose d'un téléphone portable, l'animateur en indiquera le numéro sur ce papier : ce sera une sécurité pour un « équipage » qui se serait égaré. Il récupérera également la trousse à pharmacie, soit à la M.J.C., soit auprès du dernier animateur figurant au calendrier. Il la transportera dans son sac à dos et la remettra à l'animateur de la randonnée suivante, après la randonnée.



4^{ème} étape : Prêt pour le départ !

Partir ou ne pas partir ? Il arrive que le mauvais temps fasse hésiter sur l'opportunité de partir en randonnée. C'est à l'animateur seul que revient la responsabilité d'en décider. Dans tous les cas, il se rendra au « rendez-vous de départ » à l'heure convenue et s'en expliquera avec les randonneurs présents.

Le **rendez-vous de départ** est fixé :

- en semaine, devant la porte de la M.J.C. (ou à l'intérieur en cas de mauvais temps), à 10 heures
- le dimanche sur le parc de stationnement du Centre Commercial de Thorigny, à 9 heures.

Le départ est fixé 15 minutes plus tard. Au cours de ce quart d'heure, les randonneurs ont le plaisir de se retrouver et peuvent organiser le co-voiturage (s'assurer que tout le monde est pris en charge).

Pendant ce temps, l'animateur,

- ✓ distribue ses copies de la carte I.G.N.,
- ✓ donne les explications utiles sur la route à suivre pour se rendre au point de départ,
- ✓ répond à toutes questions posées sur les difficultés de la randonnée du jour.



Lorsque l'**heure du départ** est atteinte, il compte avec précision le nombre de participants : ce qui suppose - c'est impératif - que personne ne parte avant qu'il n'en donne le signal. Ce comptage est très important : il devra être renouvelé plusieurs fois au cours de la journée, pour vérification.

En arrivant sur le lieu de rendez-vous : Il compte à nouveau ses troupes afin de s'assurer que tout le monde est là. Dès qu'il constate que tous sont prêts à partir (Attention aux personnes qui se seraient éloignées pour aller aux toilettes !) il prend la tête du groupe et c'est lui qui réglera l'allure convenable en fonction du terrain et des personnes présentes.

Chaque randonneur marche sous sa propre responsabilité

Ce qui revient à dire qu'un randonneur qui glisse et se fait une entorse ne peut en imputer la responsabilité qu'à lui-même. Cette règle n'empêche pas l'application du principe de « responsabilité civile » (« Chacun est responsable du dommage qu'il a causé à autrui non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence »). Un principe qui s'applique à tout citoyen dans tous les cas, qu'il soit animateur ou non. *Par contre la responsabilité à laquelle un animateur ne peut se soustraire c'est de faire en sorte que la randonnée soit réussie, que l'ambiance soit sympathique, et que chacun soit satisfait.*

2^{ème} étape :

Choix et Reconnaissance d'un itinéraire

L'animateur sera bien inspiré de consulter les archives détenues à la M.J.C., à la fois pour avoir des idées sur le choix du site et du parcours possible, et pour éviter de proposer un itinéraire déjà emprunté récemment. Des cartes I.G.N. de la région, ainsi que divers topo-guides à sa disposition à la M.J.C., pourront l'aider dans son choix. La reconnaissance se fait généralement à plusieurs : une activité sympathique et conviviale. Ainsi, en cas d'empêchement de dernière minute de l'un des « préparateurs », quelqu'un pourra conduire le groupe sur l'itinéraire annoncé. L'utilisation de la carte I.G.N. est indispensable. Celle d'un podomètre et/ou d'un curvimètre est bien utile. Regarder sa montre l'est également si l'on veut indiquer la durée de certains parcours. En cas de doute sur le choix de l'itinéraire il n'y a pas de honte à consulter un animateur plus expérimenté avant de figer définitivement le projet. Dès lors qu'un itinéraire a été choisi, reconnu et vraiment adopté par un animateur, il est vivement conseillé de le faire savoir à l'un des responsables, sans attendre la réunion d'élaboration du programme : il est déjà arrivé que deux animateurs découvrent à ce moment-là qu'ils avaient préparé exactement le même parcours. Annoncer la couleur dès que possible, c'est s'assurer qu'il n'y aura pas concurrence.

Mémento de l'animateur de randonnée (2/2)

Quelques consignes tout au long du parcours ...

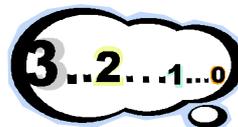


L'animateur reste en tête du groupe tout au long du parcours afin de régler l'allure et décider des arrêts nécessaires. Il s'assure fréquemment de la progression du groupe.

La décision de s'arrêter (pour manger, pour boire, pour un café, pour aller aux toilettes,..) **appartient à l'animateur**. C'est également lui qui, après avoir recompté ses troupes, donnera le signal pour repartir. Une bonne habitude consiste à dire clairement pour combien de temps on s'arrête, cela permet à chacun d'organiser son temps.



L'animateur aura pris soin de confier le rôle de **serre-file** (« randonneur-balai ») à un **coanimateur** qui s'assurera que personne ne reste isolé du groupe pour quelque motif que ce soit. Si l'un des randonneurs s'arrête, le serre-file s'arrange pour en avertir l'animateur qui jugera s'il est nécessaire de faire attendre le groupe tout entier afin d'éviter que celui-ci ne s'effiloche sur plusieurs centaines de mètres. La convivialité n'a rien à y gagner, et la sécurité du groupe non plus.



Faut-il rappeler que **chaque fois que l'on s'arrête, il est impératif, avant de repartir, de compter les participants.**

La traversée de route :

Si le parcours doit traverser des routes, les mesures suivantes sont prises :

- L'animateur arrête le groupe avant d'aborder la route.
- Il fait aligner le groupe en bordure de route, parallèlement à l'axe à franchir.
- Il s'assure qu'aucun danger ne se présente et seul donne le signal du franchissement qui doit se faire en un minimum de temps. La traversée s'effectue en un seul temps si la chaussée est à voie unique, en deux temps si 'il existe un terre-plein central.
- L'animateur s'assure, après la traversée, que tout le monde est hors de danger.



Le cheminement sur route :

Lorsque le groupe est obligé d'emprunter une route, les mesures suivantes sont appliquées :

- Le groupe, **en colonne par un**, circule sur le bord gauche de la route dans le sens de progression, s'il ne peut pas emprunter le bas coté.
- L'animateur se trouve en tête, le coanimateur est serre-file. Les deux ont revêtu un **gilet réfléchissant** (à prévoir).
- **L'animateur a tout pouvoir** pour décider d'un cheminement à droite si celui-ci lui apparaît plus sécurisant. Il doit rappeler à l'ordre ceux qui ne suivraient pas les consignes données et mettraient ainsi leur intégrité en danger.



En fin de parcours, lorsqu'on arrive aux voitures, l'animateur peut contribuer à ce que ce temps, généralement assez court, soit encore un moment convivial : on y fait les **commentaires sur la journée**, sur les prochaines randonnées, etc.. Il serait regrettable qu'une fois arrivés au but, tous les amis se sauvent comme s'ils n'avaient rien vécu en commun.



Après la randonnée : Ne pas oublier de remettre la trousse de secours à l'animateur de la prochaine randonnée, et un exemplaire de la photocopie de l'itinéraire (carte) à la M.J.C. qui les archive soigneusement.

PS : Ce mémento doit rester vivant, et la « sagesse » étant la somme de nos expériences à tous, les animateurs peuvent aussi suggérer d'ajouter ou de retirer de ce « Mémento » ce qui leur semble utile ou superflu.

Modifications Automne 2009